



Un problème de sinistre non résolu depuis 2 ans

Par **chr99**, le **07/10/2008** à **11:45**

Bonjour, je vous contacte en désespoir de cause et à court d'idée.

Je suis locataire de mon logement. Ma cuisine est équipée de biens appartenant au propriétaire. Un incendie, dont je suis responsable, y a eu lieu en décembre 2006.

Les biens du propriétaire ont été touchés. Mon assurance couvre ce genre de dégâts, de par la clause de mon contrat relative à la responsabilité civile.

Cependant, je me retrouve à contacter à la fois mon assureur, et à la fois celui de la copropriété depuis maintenant 2 ans, et à envoyer des lettres recommandés faisant état des propos de chacun, afin que quelqu'un intervienne.

Chaque parti se "renvoie la balle", et l'assureur de la copropriété (que je ne suis pas censé contacté d'après eux) me demande tout simplement d'avancer le montant des réparations, qui est largement au-dessus de mes moyens financiers.

Mon assureur prétend avoir fait le nécessaire, alors qu'aujourd'hui encore, et depuis 2 ans, ma cuisine est dans le même état.

Je ne sais plus quoi faire pour que les choses avancent.

Auriez-vous un recours à me proposer ?
Merci.